

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE

L'an deux mille vingt six, le cinq mars, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-MEDARD-LA-ROCHETTE**, dûment **convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hervé TRIMOULINARD**, Le Maire.

Étaient présents : M. Hervé TRIMOULINARD, Mme Céline LATOUR, Mme Caroline MOUTARDE, Mme Emilie BILLON, M. Eric BENHAMMOU, Mme Fanny ROBY, Mme Nathalie DUCHÉ (arrivée : 19H50), M. Olivier SÉBENNE, Mme Josiane MOURLON, M. Thierry JAMOT, M. Ian ANGUS, Mme Catherine THOMAS, M. Serge FOURTON.

Était absent excusé : M. Jonathan COURAUD.

Secrétaire : M. Olivier SÉBENNE. a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-51 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR-Session ordinaire

- 1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 janvier 2026
- 2 - Approbation du compte financier unique 2025
- 3 - Affectation des résultats-Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025
- 4 - Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026
- 5 - Dépenses à imputer au compte 623 "publicité, publications, relations publiques"
- 6 - Subventions attribuées aux associations pour l'année 2026
- 7 - Vote du Budget Primitif Principal 2026
- 8 - Indemnités de fonction des élus
- 9 - Motion relative à la compétence "distribution d'électricité et de gaz"
- 10 - Questions diverses

NUMERO	OBJET	SENS DE LA DELIBERATION	VOTE DU CONSEIL
	Approbation du Procès-Verbal du 29 janvier 2026	Après lecture et corrections apportées, le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 29 janvier 2026 est approuvé par l'ensemble des élu.e.s, et sera publié sur le site internet de la commune.	Acté
	Approbation du compte financier unique 2025	Suite à un dysfonctionnement depuis le 5 février 2026 de l'application informatique Hélios de la Direction Générale des Finances Publiques, le CFU 2025 ne peut être adopté à la réunion du conseil municipal du 5 mars 2026.	Ajournée

MA-DEL-2026-010	Affectation des résultats-Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025	<table border="1" data-bbox="560 85 1278 353"> <thead> <tr> <th>EXERCICE N-1</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Résultat de fonctionnement N-1</td> <td>1 005 411.15 €</td> </tr> <tr> <td>Solde d'investissement N-1</td> <td>63 779.36 €</td> </tr> <tr> <td>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Solde d'exécution de l'exercice (RI 137 216.79 - DI 143 903.25)</td> <td>-6 686.46 €</td> </tr> <tr> <td>Solde d'exécution cumulée (63 779.36-6 686.46)</td> <td>57 092.90 €</td> </tr> <tr> <td>RESTE A REALISER AU 31/12/2025</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dépenses d'investissement</td> <td>66 700.00 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes d'investissement</td> <td>9 650.00 €</td> </tr> <tr> <td>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Rappel du solde d'exécution cumulé</td> <td>57 092.90 €</td> </tr> <tr> <td>Rappel du solde des restes à réaliser</td> <td>-57 050.00 €</td> </tr> <tr> <td>EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</td> <td>42.90 €</td> </tr> <tr> <td>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice (RF 1 251 672.23 - DF 529 102.29)</td> <td>722 569.94 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat de fonctionnement N-1</td> <td>1 005 411.15 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL A AFFECTER</td> <td>1 727 981.09 €</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="549 405 1289 524">Considérant l'excédent de fonctionnement de 1 727 981.09 € ; Considérant l'excédent d'investissement de 57 092.90 € ; Considérant le déficit de financement des restes à réaliser de 57 050.00 € soit un excédent total de financement de 42.90 € ;</p> <p data-bbox="549 562 1289 680">Décide à l'unanimité, d'affecter la somme de 51 092.90 € au compte 001 (investissement) excédent d'investissement reporté et 1 727 981.09 € au compte 002 (fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.</p>	EXERCICE N-1	Montant	Résultat de fonctionnement N-1	1 005 411.15 €	Solde d'investissement N-1	63 779.36 €	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025		Solde d'exécution de l'exercice (RI 137 216.79 - DI 143 903.25)	-6 686.46 €	Solde d'exécution cumulée (63 779.36-6 686.46)	57 092.90 €	RESTE A REALISER AU 31/12/2025		Dépenses d'investissement	66 700.00 €	Recettes d'investissement	9 650.00 €	BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025		Rappel du solde d'exécution cumulé	57 092.90 €	Rappel du solde des restes à réaliser	-57 050.00 €	EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	42.90 €	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		Résultat de l'exercice (RF 1 251 672.23 - DF 529 102.29)	722 569.94 €	Résultat de fonctionnement N-1	1 005 411.15 €	TOTAL A AFFECTER	1 727 981.09 €	Adoptée à l'unanimité 12 VOTANTS 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION
EXERCICE N-1	Montant																																				
Résultat de fonctionnement N-1	1 005 411.15 €																																				
Solde d'investissement N-1	63 779.36 €																																				
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025																																					
Solde d'exécution de l'exercice (RI 137 216.79 - DI 143 903.25)	-6 686.46 €																																				
Solde d'exécution cumulée (63 779.36-6 686.46)	57 092.90 €																																				
RESTE A REALISER AU 31/12/2025																																					
Dépenses d'investissement	66 700.00 €																																				
Recettes d'investissement	9 650.00 €																																				
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2025																																					
Rappel du solde d'exécution cumulé	57 092.90 €																																				
Rappel du solde des restes à réaliser	-57 050.00 €																																				
EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	42.90 €																																				
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER																																					
Résultat de l'exercice (RF 1 251 672.23 - DF 529 102.29)	722 569.94 €																																				
Résultat de fonctionnement N-1	1 005 411.15 €																																				
TOTAL A AFFECTER	1 727 981.09 €																																				
MA-DEL-2026-011	Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026	<p data-bbox="549 687 1289 792">Au regard des informations communiquées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026, comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="560 801 1278 949"> <thead> <tr> <th>TAXES</th> <th>TAUX 2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)</td> <td>6.23 %</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)</td> <td>30.83 %</td> </tr> <tr> <td>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)</td> <td>37.40 %</td> </tr> </tbody> </table>	TAXES	TAUX 2026	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	6.23 %	Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	30.83 %	Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	37.40 %	Adoptée à l'unanimité 12 VOTANTS 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION																										
TAXES	TAUX 2026																																				
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	6.23 %																																				
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	30.83 %																																				
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	37.40 %																																				
MA-DEL-2026-012	Dépenses à imputer au compte 623 « publicité, publications, relations publiques »	<p data-bbox="549 972 1289 1122">Il est proposé de prendre en charges, autres que les dépenses liées aux publications dans les journaux, la presse, les frais relatifs aux marchés publics, l'impression et la distribution des bulletins municipaux, les reliures des registres, etc. les dépenses suivantes au compte 623 « publicité, publications et relations publiques » :</p> <p data-bbox="549 1160 1289 1339">a) d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, les colis annuel des aîné.e.s, le repas des aîné.e.s, les jouets, friandises pour les enfants de la commune, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations ;</p> <p data-bbox="549 1377 1289 1435">b) le règlement des factures de sociétés, troupes de spectacles, animations et autres frais liés à leurs prestations et contrats ;</p> <p data-bbox="549 1473 1289 1592">c) les fleurs, bouquets, pavoisement, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;</p> <p data-bbox="549 1630 1289 1711">d) les feux d'artifice, concerts, locations de matériel (podiums, chapiteaux...) pour les manifestations culturelles au nom de la commune ;</p> <p data-bbox="549 1749 1289 1807">e) les cartes d'invitation, les cartes de vœux, les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;</p> <p data-bbox="549 1845 1289 1993">Entendu le rapport de M. LE MAIRE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « publicité, publications et relations publiques » dans la limite des crédits repris au budget communal.</p>	Adoptée à l'unanimité 12 VOTANTS 12 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION																																		

<p>MA-DEL-2026-013</p>	<p>Subventions attribuées aux associations pour l'année 2026</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>CA 2023</th> <th>CFU 2024</th> <th>CFU 2025</th> <th>BP 2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>65748</td><td>Coopérative scolaire ARS</td><td>800,00</td><td>450,00</td><td>1 080,00</td></tr> <tr><td>65748</td><td>Coopérative scolaire Fourneaux</td><td>750,00</td><td>750,00</td><td>1 000,00</td></tr> <tr><td>65748</td><td>Association Franglish</td><td>150,00</td><td>150,00</td><td>150,00</td></tr> <tr><td>65748</td><td>Association APERPIFA</td><td>300,00</td><td>550,00</td><td>400,00</td></tr> <tr><td>65748</td><td>Le Temps des Copeaux</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>300,00</td></tr> <tr><td>65748</td><td>Association Comité des Fêtes</td><td>450,00</td><td>450,00</td><td>500,00</td></tr> <tr><td>65748</td><td>Association Comice agricole</td><td>0,00</td><td>250,00</td><td>0,00</td></tr> <tr><td>65748</td><td>Aînés du Gosne</td><td>300,00</td><td>400,00</td><td>400,00</td></tr> <tr><td>65748</td><td>ACCA</td><td>400,00</td><td>400,00</td><td>400,00</td></tr> <tr><td>65748</td><td>GVA Peyrat La Nonjère</td><td>150,00</td><td>150,00</td><td>150,00</td></tr> <tr><td>65748</td><td>Association Union Cycliste Boussaquaine</td><td>300,00</td><td>300,00</td><td>450,00</td></tr> <tr><td>65748</td><td>Aproart</td><td>300,00</td><td>300,00</td><td>300,00</td></tr> <tr><td>65748</td><td>Conciliateurs de Justice du Limousin</td><td>150,00</td><td>150,00</td><td>150,00</td></tr> <tr><td>65748</td><td>Association Union Cycliste Boussaquaine</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>0,00</td></tr> <tr><td>65748</td><td>Ligue contre le cancer</td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>96,00</td></tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>4 050,00</td> <td>4 300,00</td> <td>5 526,00</td> </tr> </tbody> </table> <p>Hors de la présence de M. SÉBENNE, Président de l'Association APROART, de M. BENHAMMOU, secrétaire de bureau du Comité des Fêtes, de Mme ROBY, membre du bureau de l'APERPIFA, de M. JAMOT, Président de l'ACCA, et de M. ANGUS, membre du bureau de l'association Franglish, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'allouer les participations et subventions comme établies ci-dessus.</p>		CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026	65748	Coopérative scolaire ARS	800,00	450,00	1 080,00	65748	Coopérative scolaire Fourneaux	750,00	750,00	1 000,00	65748	Association Franglish	150,00	150,00	150,00	65748	Association APERPIFA	300,00	550,00	400,00	65748	Le Temps des Copeaux	0,00	0,00	300,00	65748	Association Comité des Fêtes	450,00	450,00	500,00	65748	Association Comice agricole	0,00	250,00	0,00	65748	Aînés du Gosne	300,00	400,00	400,00	65748	ACCA	400,00	400,00	400,00	65748	GVA Peyrat La Nonjère	150,00	150,00	150,00	65748	Association Union Cycliste Boussaquaine	300,00	300,00	450,00	65748	Aproart	300,00	300,00	300,00	65748	Conciliateurs de Justice du Limousin	150,00	150,00	150,00	65748	Association Union Cycliste Boussaquaine	0,00	0,00	0,00	65748	Ligue contre le cancer	0,00	0,00	96,00			4 050,00	4 300,00	5 526,00	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>8 VOTANTS 8 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>
	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026																																																																																				
65748	Coopérative scolaire ARS	800,00	450,00	1 080,00																																																																																				
65748	Coopérative scolaire Fourneaux	750,00	750,00	1 000,00																																																																																				
65748	Association Franglish	150,00	150,00	150,00																																																																																				
65748	Association APERPIFA	300,00	550,00	400,00																																																																																				
65748	Le Temps des Copeaux	0,00	0,00	300,00																																																																																				
65748	Association Comité des Fêtes	450,00	450,00	500,00																																																																																				
65748	Association Comice agricole	0,00	250,00	0,00																																																																																				
65748	Aînés du Gosne	300,00	400,00	400,00																																																																																				
65748	ACCA	400,00	400,00	400,00																																																																																				
65748	GVA Peyrat La Nonjère	150,00	150,00	150,00																																																																																				
65748	Association Union Cycliste Boussaquaine	300,00	300,00	450,00																																																																																				
65748	Aproart	300,00	300,00	300,00																																																																																				
65748	Conciliateurs de Justice du Limousin	150,00	150,00	150,00																																																																																				
65748	Association Union Cycliste Boussaquaine	0,00	0,00	0,00																																																																																				
65748	Ligue contre le cancer	0,00	0,00	96,00																																																																																				
		4 050,00	4 300,00	5 526,00																																																																																				
<p>MA-DEL-2026-014</p>	<p>Vote du budget primitif principal 2026</p>	<p>FONCTIONNEMENT</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Vote</th> <th>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</th> <th>DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</th> <th>RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>2 243 035.09 €</td> <td>515 054.00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">+</td> </tr> <tr> <th rowspan="2">Rapports</th> <th>RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT</th> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</th> <td></td> <td>1 727 981.09 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">=</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</td> <td>2 243 035.09 €</td> <td>2 243 035.09 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>INVESTISSEMENT</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Vote</th> <th>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</th> <th>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</th> <th>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>1 421 200.00 €</td> <td>1 421 157.10 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">+</td> </tr> <tr> <th rowspan="2">Rapports</th> <th>RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT</th> <td>66 700.00 €</td> <td>9 650.00 €</td> </tr> <tr> <th>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</th> <td></td> <td>57 092.90 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">=</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</td> <td>1 487 900.00 €</td> <td>1 487 900.00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;">TOTAL</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL DU BUDGET</td> <td>3 730 935.09 €</td> <td>3 730 935.09 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif Principal 2026 comme définit ci-dessus.</p>	Vote	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			2 243 035.09 €	515 054.00 €	+				Rapports	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT			002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 727 981.09 €	=				TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 243 035.09 €	2 243 035.09 €	Vote	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			1 421 200.00 €	1 421 157.10 €	+				Rapports	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	66 700.00 €	9 650.00 €	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		57 092.90 €	=				TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 487 900.00 €	1 487 900.00 €	TOTAL				TOTAL DU BUDGET		3 730 935.09 €	3 730 935.09 €	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>																							
Vote	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT																																																																																				
			2 243 035.09 €	515 054.00 €																																																																																				
+																																																																																								
Rapports	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT																																																																																							
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 727 981.09 €																																																																																					
=																																																																																								
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 243 035.09 €	2 243 035.09 €																																																																																					
Vote	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT																																																																																					
			1 421 200.00 €	1 421 157.10 €																																																																																				
+																																																																																								
Rapports	RESTES A REALISER DE L'EXERCICE PRECEDENT	66 700.00 €	9 650.00 €																																																																																					
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		57 092.90 €																																																																																					
=																																																																																								
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 487 900.00 €	1 487 900.00 €																																																																																					
TOTAL																																																																																								
TOTAL DU BUDGET		3 730 935.09 €	3 730 935.09 €																																																																																					
<p>MA-DEL-2026-015</p>	<p>Indemnités de fonction des élus</p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :</p> <p>Article 1er :</p> <p>A compter du 1er janvier 2026, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :</p> <p>-Maire : 40.3 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; -1er Adjoint : 12 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ; -2ème Adjoint : 10 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>																																																																																					

		<p>-3ème Adjoint : 8 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;</p> <p>-4ème Adjoint : 8 % de l'IB terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;</p> <p>Article 2 : L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue par l'article L. 2123-24 du Code général des collectivités territoriales ;</p> <p>Article 3 : Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement ;</p> <p>Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.</p> <p>Article 5 : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.</p>	
MA-DEL-2026-016	Motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »	<p>Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal demande au gouvernement :</p> <p>-de renoncer au projet de faire du département le chef de file des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz, sans préciser en quoi cette évolution pourrait consister plus concrètement ;</p> <p>-de maintenir la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité comme une compétence exclusive du bloc communal, en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation qui fonctionne en ayant fait les preuves de son efficacité ;</p>	<p>Adoptée à l'unanimité</p> <p>13 VOTANTS 13 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION</p>

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE MAIRE lève la séance à 20H25.

Affiché le 9 mars 2026.